



## Décision n° 2022-067

### Objet : Transport des algues pour la saison 2022

#### Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°II-3-2021 en date du 23 mars 2021, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de la SARL MABILEAU OLIVIER pour le transport des algues pour la saison 2022,

#### DÉCIDE

**Article 1** : D'accepter la proposition de la SARL MABILEAU OLIVIER située 1, l'Ennerie – 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ, pour le transport des algues pour la saison 2022,

**Article 2** : De signer son devis pour un coût de rotation de 123 € HT pour un volume de 13 m<sup>3</sup> transporté, lequel demeurera annexé à la présente décision.

**Article 3** : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 5** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La Plaine-sur-Mer, le 28 juillet 2022

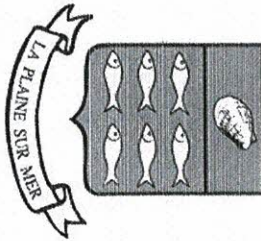
Séverine MARCHAND

Maire

Le Maire,



Séverine MARCHAND



Marché de transport des algues - saison 2022

BPU

type véhicule	volume transportable	coût rotation	
		HT	TTC
Tracteur Remorque	13 m <sup>3</sup>	123 <sup>€</sup> 00	167 <sup>€</sup> 60

A St Pierre en Retz,  
Le 19 juillet 2022

SARL MABILEAU OLIVIER  
TRAVAUX AGRICOLES  
1, L'ENNERRIE 44300 SAINT PIERRE EN RETZ  
~~TEL : 02 40 21 70 82~~  
SIRET : 532 305 810 00014

Le Maire,



Séverine MARCHAND